

**Renouvellement de l'opération « Lire à la Plage » 2010
Convention Ville de Dieppe / Département de la Seine Maritime
Année 2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Frédéric Eloy, Adjoint au Maire, expose que pour la 5ème année consécutive, le Département renouvelle son opération « Lire à la plage » sur le littoral Seino-marin, du 3 juillet au 30 août 2010, et propose à la Ville de Dieppe de s'y associer de nouveau.

Comme les années précédentes, un kiosque et son espace de lecture seront implantés face à la mer, permettant au public de consulter gratuitement tous les jours de 11h à 19h un choix d'ouvrages pour les enfants et les adultes.

Des animations proposées par le réseau des Bibliothèques – Ludothèques et le service d'Art et d'Histoire viendront en complément de l'offre.

Depuis l'année 2009, le stockage du kiosque et de son mobilier est pris en charge par la Ville de Dieppe pendant les 10 mois hors manifestation estivale, soit du jour de la remise du matériel jusqu'au jour du montage de l'édition suivante.

Les services du Département procéderont donc, pour l'édition 2010, au transfert du kiosque et de son mobilier du parc du Talou jusqu'à la plage ainsi qu'à leur montage.

L'assurance des matériels ainsi que les opérations de montage / démontage et les transports restent à la charge du Département.

Considérant l'avis formulé par la commission N°5 réunie le 22 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe entre le Département et la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire